

**Intervention de la
DELEGATION TUNISIENNE**

**Sur : l'état d'avancement de la mise en œuvre
de la convention d'Ottawa par la Tunisie
à l'occasion de la réunion du comité permanent à
Genève**

Du 25 au 29 mai 2009

Colonel Mustapha ben moussa

.

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de participer à cette réunion et de vous présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre de la convention d'Ottawa relative à " l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines et sur leur destruction" par la TUNISIE.

Monsieur le président,

La Tunisie a signé cette convention le 4 décembre 1997 et l'a ratifié le 9 juillet 1999, montrant ainsi son engagement auprès de la communauté internationale à résoudre le problème des mines. Elle s'est conformée aux obligations de l'article 4 de la dite convention, relative à la destruction des stocks de mines anti-personnel. En effet, la TUNISIE a achevé la destruction totale de son stock de mines anti-personnel (17775) en septembre 2003, et ne garde actuellement que 4980 mines pour les besoins de l'instruction et l'entraînement conformément à l'article 3 de la dite convention.

Monsieur le président,

Pour ce qui est des champs de mines posées par l'armée nationale en 1976 et 1980, au sud de la Tunisie dans le cadre de la protection de ses frontières, et qui sont au nombre de neuf, j'ai le grand plaisir de vous annoncer la fin des opérations de nettoyage de tous ces champs, soit 9 mois avant la date fixée (le 1^{er} janvier 2010) conformément à l'article 5 de la convention.

Monsieur le président,

Pour remplir ses engagements, la Tunisie a mis en place une structure de lutte anti-mines, composée d'un comité national de suivi du traité d'Ottawa et une unité du génie de l'Armée qui est la seule organisation autorisée et mandatée pour mener les opérations de déminage et de manipuler les explosifs et les engins de guerre sur le sol national.

Ces champs de mines, dont les opérations de déminage ont été entamées en novembre 2004, contenaient à la fois des mines anti-personnel et des mines anti-chars, soit un total de 7708 mines (5750 mines anti-personnel et 1958 mines anti-chars) et couvraient une superficie globale de 50 ha. Ils ont été l'objet de visites des ONG à savoir le MAG – Mines Advisory Group (du 9 au 18 décembre 2002) et le PNUD (du 20 au 24 janvier 2003).

L'unité du génie militaire est parvenue à nettoyer tous ces champs par la relève et la destruction de 7605 mines (5606 mines anti-personnel et 1943 mines anti-chars) sans incidents ou dégâts personnels enregistrés.

Pour les mines non récupérées (159 dont 144 A/P et 15 A/C), il s'avère qu'elles étaient détruites accidentellement par des animaux

Les étapes suivies pour nettoyer ces champs de mines ont été les suivantes:

- détermination des axes des bandes minées et les points repères suivant le relevé de pose,
- détection par sondage manuel,
- destruction sur place par explosif des mines découvertes,
- double ratissage des zones minées par détecteurs à sensibilité diverse pour s'assurer du nettoyage total de la zone.

Le seul champ de "Ras Jedir", dont la terre est propice à la culture, a été planté en janvier 2007 et aujourd'hui c'est un verger de 688 oliviers fleuris en cette période de l'année.

Monsieur le président,

Les réalisations enregistrées dans ce cadre témoignent de l'engagement de la Tunisie dans la lutte anti-mines, qui ne se limite pas au nettoyage de ces champs minés mais, et parallèlement à ceci, de se débarrasser des restes explosifs (UXO) de la deuxième guerre mondiale qui n'épargne aucune région du pays. La panoplie de ces engins meurtriers va des obus de mortier et d'artillerie jusqu'aux bombes d'avion sans parler des mines anti-personnel et anti-chars.

L'intervention des unités de l'armée nationale pour la destruction des UXO est presque journalière. On recense, à titre indicatif, 346 interventions pour l'année 2008.

Monsieur le président,

Il est à noter que durant les dernières années, et depuis l'engagement de la Tunisie dans le processus d'éradication des mines, l'aide fournie par la communauté internationale s'est limitée à 60 détecteurs de mines, des tenues de protection et des GPS fournis principalement par le Canada, l'Allemagne et les Etats Unis d'Amérique. Et la Tunisie en est très reconnaissante.

Enfin, avant de conclure je voudrais signaler que le rapport 2009 objet de l'article 7 vient d'être adressé à l'occasion de cette réunion aux parties concernées de la convention.

Merci pour votre attention



REUNION DES COMITES PERMANENTS
GENEVE -25 AU 29 MAI 2009-

SYNTHESE D'INFORMATIONS SUR LA LUTTE
ANTIMINES EN TUNISIE

INTERVENTION DE LA

TUNISIE



EXPERIENCE TUNISIENNE DANS
LA LUTTE ANTI-MINES





Le traité d'OTTAWA



Signature du traité: 04-12-1997

Ratification du traité: 02-11-1998

Mise en vigueur du traité : 01-07-2000

Respect des engagements:

- ✓ Destruction du stock: **REALISEE**
- ✓ Déminage des champs: **REALISEE**



Convention d'OTTAWA



Opérations de destruction



3560 Mines

1000 Mines

5000 Mines

4000 Mines

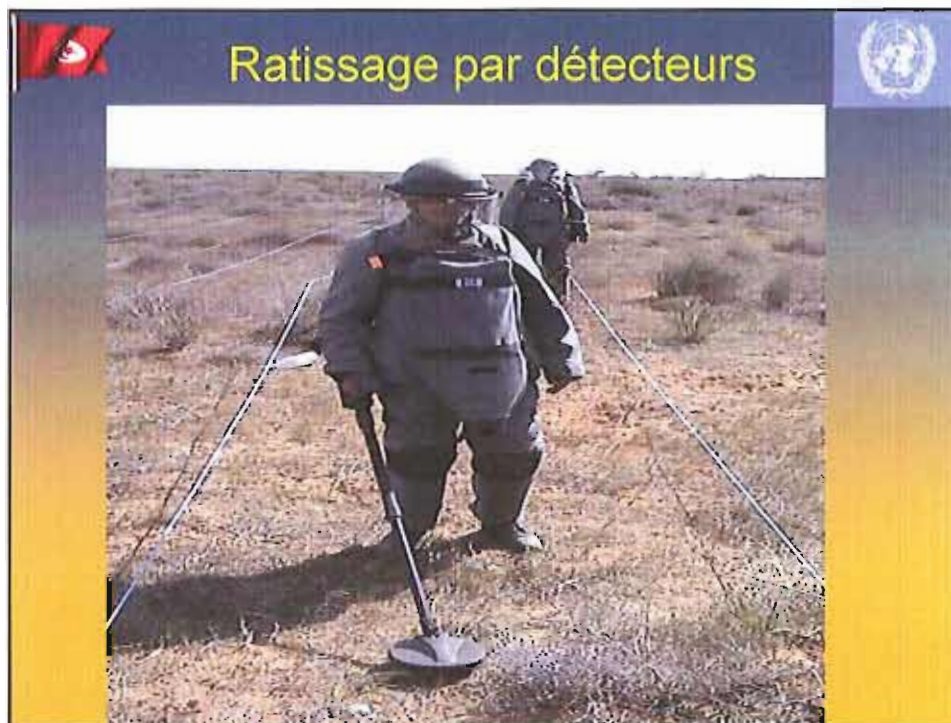
3575 Mines

Total : 17575 mines

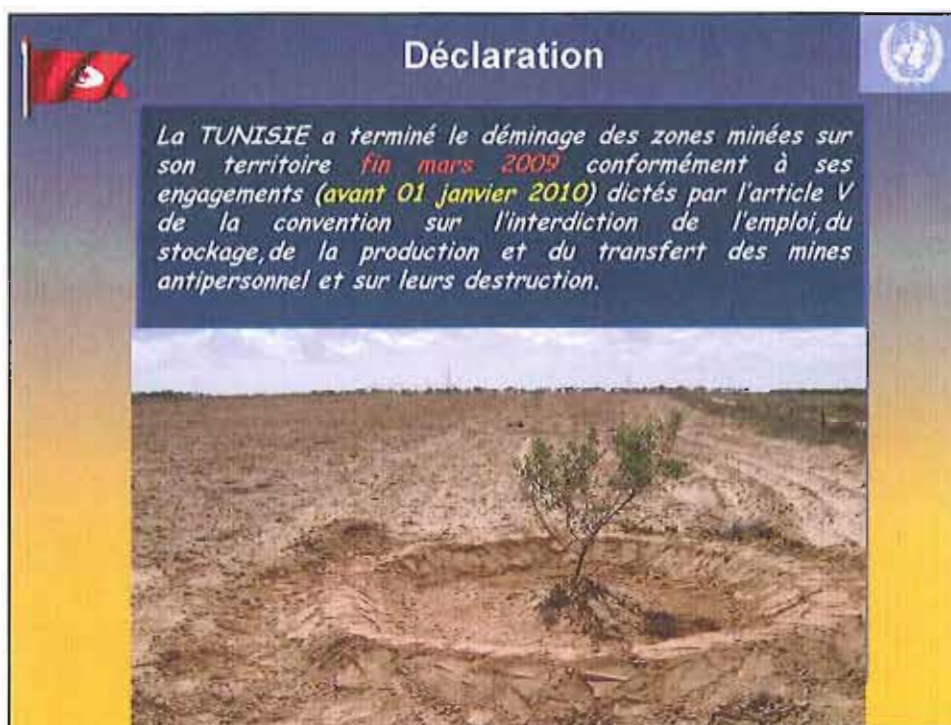
Septembre 2003







Ratissage par détecteurs



Déclaration

La TUNISIE a terminé le déminage des zones minées sur son territoire fin mars 2009 conformément à ses engagements (avant 01 janvier 2010) dictés par l'article V de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leurs destruction.





De la mine jaillit
l'huile d'olive